

MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES, DE L'AMENAGEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'EQUIPEMENT, en charge de l'urbanisme

DIRECTION DE L'EQUIPEMENT

ARRONDISSEMENT MARITIME ET AEROPORTS

Subdivision Etudes et Travaux Maritimes

AVIS D'APPEL D'OFFRES Nº 15 / 10 IMAE

OBJET:

AMENAGEMENT DU DEBARCADERE DE VAITOARE



ILE DE TAHAA

Date limite de remise des offres : 1 9 AVR. 2010 Heure limite de remise des offres : 11 h 00 Lieu de remise des offres :

Bureau des Marchés de la Direction de l'Equipement,
Centre Administratif

11, rue du Commandant Destremeau
Bâtiment A1 - 3ème étage
B.P. 85 - PAPEETE - TAHITI
Tel. 46 80 90 ou 46 80 83

AVIS d'APPEL à la CONCURRENCE n° 15 /10/MAE

Marché de travaux passé par la Polynésie française, Ministère des Affaires Foncières, de l'Aménagement, de l'Habitat et de l'Equipement, en charge de l'urbanisme

Objet du marché

AMENAGEMENT DU DEBARCADERE DE VAITOARE SUR L'ILE DE TAHAA - ARCHIPEL DE LA SOCIETE

- 2. Mode de Passation : Appel d'offres ouvert (article 20 du CMP).....
- 3. Consultation du règlement de la consultation et de l'ensemble du dossier auprès du Bureau des Marchés de la Direction de l'Equipement – centre administratif – 11 rue du commandant Destremeau – Bâtiment A1 – 3 eme étage.
- 4. Les conditions auxquelles doivent répondre les offres et notamment le modèle suivant lequel elles doivent être présentées, sont indiquées dans le DCE qui peut être consulté dans les conditions fixées au 3.
- 5. Retrait du dossier de consultation chez : Madame le Chef de l'Arrondissement Maritime et Aéroports de la Direction de l'Equipement - Tel: 50 44 70
- 6. Envoi à la Publication le : 18 MARS 2010
- 7. Remise des offres au Bureau des Marchés de la Direction de l'Equipement centre administratif 11 rue du commandant Destremeau - Bâtiment A1 - 3ème étage avant le à 11 heures, délai de rigueur 19 AVR. 2010 (toute offre parvenue après cette heure sera rejetée).
- Validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.
- Critères de jugement des offres : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères dans le règlement de consultation.
- 10. Justifications à produire détaillées dans le règlement de la consultation. Entre autres : - références - plan de charge - mémoire justificatif - certificat CPS (la date de validité portée sur ce certificat ne devra pas être antérieure à un mois de la date limite de remise des offres) - certifications par l'administration fiscale (Service des Contributions et Trésor Public) attestant au 31 décembre précédent de la situation fiscale régulière de l'entrepreneur à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement de l'impôt (situation à jour pour l'année précédente et soldée pour les autres années).

Le ministre des Affaires Foncières,

de l'Aménagement, de l'Habitat RNE et de l'Equipement

en charge de l'urbanisme des offaires

foncières, l'habitat et de

esie fra

Tearn ALPHA

Ampliations:

1 ex. pour diffusion 3 jours (facturation à adresser à l'Arrondissement Maritime et Aéroports) La Dépêche :

CSEBTP: CSMGCTP: 1 ex. CCISM: 1 ex.

MAE: 1 ex. DEO: 1 ex. BM: 1 ex. Arrondissement: 1 ex. Haut-commissariat: 1 ex.